Ecole Val Guermantes

Procès-verbal du Conseil d'école Année scolaire 2021/2022

Tél 01 64 02 46 63 Fax Courriel	☐ Maternelle ■ Elémentaire □ Primaire	1 ^{er} trimestre □ 2 ^{ème} trimestre □ 3 ^{ème} trimestre	Date Le 21 /10 /2021
Ce.077 1552u@ac-creteil.fr		☐ extraordinaire	De 18H00 à 20H00
Présents :			"
Enseignant(e)s de l'école	●Mme WIART	• Mme VIX	
	●Mme BAILLY	•	
	Mme KRAMP	•	
Membres du RASED	●Mme DELMOTTE	-	
Membres du RASED		•	
IEN ou son représentant	• Mme GIGON	•	
DDEN	● Mme CHAZALY	•	
Parents élus	● Mme NEBATI	• Mme COU	JMAU LANUZA
	Mme AFONSO	•	
	• M. MAKSUD	•	
	●Mme BELLETOT	•	
Le maire ou son représentant	Mme DAGUERRE, Maire de Co	onches • M. MARC	HAND, Maire de Guermantes
Conseiller municipal	Mme VIARD	Mme BILL	Y
	●M. HIMONET		
Autres membres invités	•	•	
	•	•	
Absent(es)	Absent(es) excusé(es)		
Mme CHAZALY	Mme GIGON	●Mme AFO	NSO
•	● Mme NEBATI	● Mme BEL	LETOT
	●M. MARCHAND		

ORDRE DU JOUR du 1^{er} conseil d'école (propositions)

Secrétaire de séance :

Mme BAILLY

- 1. Présentation des divers membres du CE
- 2. Présentation du règlement du conseil d'école pour l'année 2021/2022
- 3. Organisation pédagogique de l'école : les effectifs, les classes, les enseignants, les intervenants, la projection des effectifs pour 2022/2023
- 4. Sécurité : exercice d'évacuation n°1
- 5. DUERP mise à jour
- 6. Le harcèlement : priorité nationale (les jeux de cour)
- 7. Les procédures : absentéisme, information préoccupante et incidents
- 8. Sorties au 1er trimestre
- 9. Continuité pédagogique
- 10. Coopérative

Président(e) de séance :

Mme WIART

- 11. SIVOM: les goûters proposés
- 12. Date et horaires du prochain conseil d'école

1 Présentation des divers membres du CE

2 <u>Présentation du règlement du conseil d'école pour l'année 2021/2022</u>

Vérifier les noms des membres.

3 <u>Organisation pédagogique de l'école : les effectifs, les classes, les enseignants, les intervenants, la projection des effectifs pour 2021/2022</u>

-Pour la rentrée 2021, l'école accueille 114 élèves.

Répartitio	n 5 classes	
СР	Mme Wiart / M. Prax Déchargée le vendredi	22
CE1	Mme Bailly	22
CE2	Mme Kramp/Mme Semedo Déchargée le jeudi et certains mardis	24
CM1	Mme Delmotte	25
CM2	Mme Vix	21

Mme Daguerre, Maire de Conches, précise qu'il y a un projet immobilier sur Conches de 23 logements qui seront livrés pour 2022. Un autre projet de 23/24 logements est prévu. La carte scolaire pourrait évoluer si besoin.

Mme Bailly assure l'intérim de direction. En cas d'absence de l'une et de l'autre, Mme Delmotte assurera l'intérim.

- Les intervenantes sur le temps scolaire:

Mme Petiot intervient en EPS dans toutes les classes, séances financées par le SIVOM.

Melle Oliviera interviendra en musique dans toutes les classes, séances financées par le SIVOM, la Communauté de Communes et le Conseil départemental.

Les enseignantes remercient la Communauté de Communes et le SIVOM qui financent ces interventions.

- Projection des effectifs pour 2022/2023

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
21	22	22	24	25	114

4 <u>Sécurité : exercice d'évacuation n°1</u>

Un exercice d'évacuation a eu lieu le 23 septembre 2021. RAS

5 DUERP, mise à jour

Il s'agit du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels. Il s'agit d'éviter l'accident, de supprimer, voire de limiter les conséquences d'un accident qui aurait pu être évité et d'améliorer les situations existantes.

2 fiches ont été rédigées : ramassage des feuilles dans la cour régulièrement et protection sur les poteaux du préau en béton dans la cour.

6 Le harcèlement scolaire : priorité nationale

Le harcèlement est un axe fort. Il existe un protocole de traitement de situations de harcèlement dans les écoles avec des fiches diagnostiques où sont décrites les étapes du traitement des situations et qui nous indique ce qu'il convient de faire. Nous pouvons nous appuyer sur une équipe ressources tel que le psychologue scolaire, l'infirmière scolaire, le médecin, un représentant des parents d'élèves, un représentant du personnel qui intervient sur le temps périscolaire et sur l'Inspectrice si nécessaire. Les parents peuvent faire partie du

protocole. Ils peuvent appeler le 3020, aller déposer plainte au commissariat de police. Il faudra dissocier le temps scolaire du temps périscolaire.

En CM2, M. Chocat, Enseignant ressources difficulté de comportement, et M. Chaudesaigues, psychologue scolaire, interviendront dans la classe pour échanger sur le thème du harcèlement avec les élèves (Demande de Mme l'Inspectrice pour tous les CM2 de la circonscription).

Un représentant de parents d'élèves, informe que l'association e-enfance propose des interventions préventives sur ce thème (Intervention payante) et que des livres à destination des 7/11 ans sont également disponibles.

En réponse à Mme La Maire de Conches, Mme Wiart, directrice, précise que le médecin scolaire intervient dans les écoles pour les situations d'urgence et contrôle les PAI. Mme Wiart a davantage de contacts avec l'infirmière scolaire.

Les représentants de parents d'élèves abordent le sujet des « jeux dans la cour ». La série « Squid Game » est « jouée » dans les cours d'école. Les enseignantes et les représentants de parents d'élèves n'ont aucun retour à ce jour dans l'école Val Guermantes mais restent tous vigilants.

7 <u>Les procédures : absentéisme, information préoccupante et incidents</u> La directrice est destinataire de procédures rédigées par la DSDEN.

-L'absentéisme: Les absences répétées non justifiées doivent faire l'objet d'un dialogue avec la famille. A partir de 4 demi-journées d'absence non légitimées dans le mois, la directrice peut réunir une équipe éducative et doit compléter une fiche signalement d'absentéisme qu'elle transmet à l'Inspectrice de l'Education Nationale (IEN). En concertation avec l'IEN, elle étudie une éventuelle remontée d'information préoccupante, contacte la Maison des Solidarités (MDS).

-Information préoccupante : Il s'agit de suspicion de mineurs en danger ou en risque de danger (maltraitance, manquements éducatifs, défaut de soins, ...).

Dans les cas sans danger immédiat : la directrice rencontre la famille, réunit une équipe éducative et prend contact avec la Maison Départementale des Solidarités si besoin. Elle prend conseil auprès de l'Inspectrice, du médecin scolaire, de l'infirmière scolaire, du psychologue scolaire et du Service Social en faveur des élèves. Elle adresse un document « information préoccupante » à l'Inspectrice de l'Education Nationale.

En cas de danger grave et imminent, la directrice ne doit pas informer les parents (maltraitances graves et violences sexuelles intrafamiliales). Elle prend conseil auprès de l'Inspectrice, du médecin scolaire, du Service Social en faveur des élèves et de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du Conseil Départemental (CRIP). Elle adresse un document « information préoccupante » à l'Inspectrice de l'Education Nationale, à la CRIP. Dans des cas très particuliers, il peut lui être demandé par l'IEN de le transmettre au procureur de la République.

-Incident: Il s'agit de tout incident tel que vol, agression verbale ou physique, destruction ou dégradation de biens matériels, racket, menace, intrusion, etc. La directrice doit alerter la police (protéger), les secours, les parents, etc... et l'IEN. Elle doit compléter la fiche signalement selon la procédure « faits établissements » (informer), prendre conseil auprès de son IEN pour déterminer les mesures pédagogiques, éducatives, sociales, légales et autres qu'il convient de prendre (secourir).

8 Sorties et interventions au 1er trimestre

-Dans toutes les classes : les incorruptibles - Concours d'énigmes mathématiques : koala pour les CP et CE1, kangourou pour les CE2, CM1 et CM2 - Musée en herbe – Participation à l'opération « Mets tes baskets « de l'association ELA.

Les classes de CM1 et CM2 ont fait la dictée ELA en présence du vice-champion Olympique de kayak aux JO 2016, Maxime Beaumont (Grâce à l'intervention d'un parent d'élève M. Royé).

- -Dans certaines classes : Infirmière scolaire la Police Nationale. Mme Viard, Présidente du SIVOM, précise qu'au sein de Marne et Gondoire, une intervention « permis piéton » est dispensée.
- -Projet Education au Développement Durable : l'école a reçu la labellisation E3D. L'école maternelle Val Guermantes et le collège Léonard de Vinci sont déjà labellisés E3D. les trois établissements envisagent de déposer un dossier pour obtenir la labellisation du territoire.

Poursuite des actions déjà engagées : les poules pour la gestion des déchets, le tri des déchets en classe, le jardin serres avec des semis, permaculture, semis sans achat de graines, graines plantes perpétuelles, plantes un troc vert sera organisé en mars.

Les représentants de parents d'élèves proposent d'y associer le centre de loisirs et demande si la participation au concours de piles de la SIETREM sera renouvelée. Mme Wiart, directrice, répond qu'elle ne sait pas, cette action n'est pas menée tous les ans. L'an passé, l'école s'est inscrite trop tard.

En CE2 : Visite envisagée à la maison de la nature sur le thème de la biodiversité et visite au Musée de l'Air et de l'Espace envisagée.

En CM1 : Visite de M. Agniez, fils d'un découvreur des grottes de Lascaux

En CM1 et CM2 : Exposition « paysages rêvés, paysages réels » pour les CM1 et « Ombres et lumières » pour les CM2 à Rentilly. Projet de classe découverte sur 5/6 jours en mars, avril. Les Mairies de Conches et Guermantes ont répondu favorablement à une demande de subvention.

L'association de représentants de parents d'élèves va faire don de 708€ à la coopérative d'école. Les enseignantes les remercient beaucoup.

9 La continuité pédagogique

Toutes les adresses mails des parents ont été recensées et transmises aux enseignantes. L'équipement numérique des familles est connu, suite à l'enquête distribuée en début d'année. En cas de fermeture de classes ou de confinement, le travail scolaire sera envoyé aux familles par mail ou klassroom. Envoi du travail aux familles avec les corrections. Les enseignantes vont essayer d'anticiper les questions que les familles pourraient se poser, les familles pourront les joindre par mail ou klassroom.

10 Coopérative

Coopérative de l'école (association Val Guermantes) : 2239,24€

Recettes	Dépenses
Dons des parents : 1875 €	15 € par classe pour les coopératives des classes, soit 1710 €.

L'association «coopérative scolaire école élémentaire Val Guermantes» est déclarée en sous-préfecture. Le bureau est composé comme suit : Mme Wiart présidente, Mme Kramp trésorière et Mme Bailly secrétaire. Mmes Wiart et Bailly ont la signature sur le compte. Aucun autre enseignant n'a souhaité faire partie du bureau et avoir la signature sur le compte.

Coopératives des classes:

Les enseignants remercient les parents pour leur participation volontaire à la coopérative.

		Dépenses
Classe CP	reste : 330 €	
Classe CE1	reste : 330 €	
Classe CE2	reste : 224 €	Achat jeu mathématiques « intersection »
Classe CM1	reste : 244,99€	inscription klassroom/intervention Lascaux/ matériel
		élèves

Classe CM2	reste : 315€			
CIGSSE CIVIZ	16316 . 2126			

Les cahiers de coopérative sont présentés et circulent lors du conseil.

11 SIVOM : les goûters proposés :

Les représentants de parents d'élèves font un retour de la part de parents qui signalent qu'il n'y a pas de fruit à chaque goûter, que la quantité manque et que des boissons sucrées(sirop) ont été proposés en début d'année. Les nutritionnistes et les associations d'éducation recommandent un laitage, un féculent et un fruit. Ils proposent que le centre construise un projet autour de l'alimentation en collaboration avec les élèves les élèves.

Mme Viard, présidente du SIVOM, va relancer le marché du traiteur avec une option goûter. Cela aura donc peut être un coût. Il n'y a pas de texte qui réglemente le sujet. Le goûter n'est pas un repas, mais un encas. Depuis un moment, les boissons proposées sont de l'eau et du lait.

12 Dates et horaires du prochain conseil d'école:

Lundi 14 mars 2021 de 18h00 à 20h00. Lundi 13 juin de 18h00 à 20h00.

19h 15: fin de la séance.

Directrice Mme Wiart Secrétaire Mme Bailly